

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240625-d202435-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Lysiane CHATELUS, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre-Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

Absents excusés : Annette CARTIER DUBOST, Yves GAULIER pouvoir à C ROSSILLE, Pierre CREPIN, pouvoir à L CHATELUS

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 19 juin 2024.

Secrétaire de séance : Régis LAURENT

N°2024-35 OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme FILLION, Adjointe, responsable de la commission « Enfance, Scolarité et Affaires sociales » explique que par délibération n°2024-23 du 28 mai 2024 le conseil municipal a validé les nouveaux tarifs des repas du restaurant scolaire.

Il est donc nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur pour la rentrée 2024-2025.

Les modifications à apporter à l'article 8 sont les suivantes :

- le prix du repas majoré est porté à 6 € (au lieu de 5.50 €)
- le prix du repas pour inscription le jour même est porté à 8.50 € (au lieu de 8€)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- . approuve la mise à jour du règlement du restaurant scolaire tel qu'il lui a été présenté ;
- . dit qu'il sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- . autorise M. le Maire à signer le nouveau règlement intérieur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 26 juin 2024

Eric MARTIN, Maire,

Régis LAURENT, secrétaire de séance,

